Image not found or type unknown

Demande de régularisation

Par **MBARGA ANNETTE**, le **09/06/2017** à **15:29**

Bonjour je suis arrivée en France àl'âge de 15 ans et demi prmièrement avec un visa touriste ensuite l'année d'après j'étais repartie demander un visa mineur scolarisé dans mon pays d'origine le Cameroun. J'étais sous la tutelle légale de ma grand-mère qui est française dès l'expiration de mon visa je ne suis plus retournée au Cameroun de 2010 à 2012 j'étais restée sans papiers. Ma grand mère avait demandée un titre étudiant plus tard qui m'avait été accordée mais quelques temps après nos relations se sont dégradées et je me suis retrouvée dans la rue sachant que c'était elle qui s'occupait entièrement de moi car mes parents ne sont plus de ce monde. Bref je vais faire court je n'es pu malheureusement renouveller ce titre étudiant car pas de moyens de payer des frais de scolarité.
En effectuant un boulot au noir je sais c'est illégal j'ai pu réunir une petite somme et m'inscrire en prépa aide-soignant ainsi qu'au concours 2017-2018 que j'ai obtenue.
Je voudrais savoir si je peux tenter une approche en préfecture pour une demande de régularisation afin de pouvoir effectuer ma formation? Mais je ne sais sur quel motif me basé pour faire la demande je sais que la formation d'aide soignant confère un statut d'élève.
Pouvez vous m'éclairer svp. Je tiens à préciser que je suis hébergée chez une tante depuis ma séparation avec ma grand-mère.

Par **youris**, le **09/06/2017** à **18:36**

bonjour,
la préfecture va sans doute vous demander de retourner dans votre pays pour y demander un titre de séjour étudiant.
le simple fait de s'inscrire pour une formation ne suffit pas pour obtenir un titre de séjour, ce serait trop simple, surtout que vous êtes en situation irrégulière.
quels sont vos moyens pour vivre en france ?
salutations

Par **MBARGA ANNETTE**, le **10/06/2017** à **14:06**

Je suis hébergée chez ma tante comme je l'ai dit plus haut dans mon récit. Celle-ci me donne Dès fois 400€ 300€ tous les mois par virement bancaire mais je suis nourrie logée blanchie à ses frais.

C'est ce que je me suis dit également qu'on risque me refuser le tire étudiant mais on m'a

parler d'un titre de séjour d'admission exceptionnel. En fait je suis mélangée

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés